



**DECISIONS DU CONGRES
DE SAMEDI 27 JANVIER 2024**

Sur décision unanime des membres du Comité Exécutif du vendredi 15 décembre 2023, la convocation du Congrès a été adressée par courrier électronique aux présidents des groupements sportifs le vendredi 22 décembre 2023 ; la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour étant mentionnés dans la convocation.

La directrice générale déclare que selon la feuille de présence émargée, 37 groupements sportifs sont présents ou représentés, représentant 229 voix. Elle indique que conformément à l'article 13 des Statuts, le quorum est atteint et que le Congrès peut donc délibérer valablement.



Décision n°7-Congrès2-2023/2024 : L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres du Congrès s'exprimant, l'AS Pirae, l'AS Tamarii No Taputapuatea et l'AS Tamarii Tainuu s'abstenant.

Décision n°8-Congrès2-2023/2024 : La nomination des 5 personnes pressenties par la directrice générale pour contrôler le procès-verbal du Congrès est approuvée à l'unanimité des membres du Congrès s'exprimant, l'AS Pirae, l'AS Tamarii No Taputapuatea et l'AS Tamarii Tainuu s'abstenant.

Décision n°9-Congrès2-2023/2024 : La demande d'affiliation de l'AS Toahine Family à la FTF est approuvée à l'unanimité des membres du Congrès s'exprimant, l'AS Pirae, l'AS Tamarii No Taputapuatea et l'AS Tamarii Tainuu s'abstenant.

Décision n°10-Congrès2-2023/2024 : La désignation de M. Marc PLOTON comme membre titulaire et de M. Youenn VIRMAUX, comme membre suppléant, pour représenter la Fédération Tahitienne de Football à la Fédération Française de Football pour l'année 2024 est approuvée à l'unanimité des membres du Congrès s'exprimant, l'AS Pirae, l'AS Tamarii No Taputapuatea et l'AS Tamarii Tainuu s'abstenant.

Décision n°11-Congrès2-2023/2024 : Les comptes de l'exercice 2022/2023 sont approuvés à l'unanimité des membres du Congrès s'exprimant, l'AS Pirae, l'AS Tamarii No Taputapuatea et l'AS Tamarii Tainuu s'abstenant.

Décision n°12-Congrès2-2023/2024 : Le budget prévisionnel de la saison 2023/2024 est approuvé à l'unanimité des membres du Congrès s'exprimant, l'AS Pirae, l'AS Tamarii No Taputapuatea et l'AS Tamarii Tainuu s'abstenant.